

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 13 novembre 2018

CP2018_11_23
id. 4188

L'an deux mille dix huit, le treize novembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BESIERS (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme CABOS (pouvoir à Mme DEBIAIS), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ), M. HENRYOT (pouvoir à Mme JALAISE), Mme RIOLS (pouvoir à M. HEBRARD)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**CONVENTION DE FINANCEMENT
AMÉNAGEMENT D'UN CARREFOUR "TOURNE-À-GAUCHE"
SUR LA RD 26 DESSERVANT LA MAISON DE SANTÉ
COMMUNE DE SAINT-NICOLAS-DE-LA-GRAVE**

Par délibération des 4 et 5 avril 2018, l'Assemblée départementale a adopté dans son programme de voirie 2018-2019, l'aménagement d'un carrefour « tourne-à-gauche » sur la route départementale n° 26 au PR 36+600 desservant la maison de santé sur la commune de Saint-Nicolas-de-la-Grave.

Les travaux seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du Département.

Par délibération en date du 24 mai 2018, la commune de Saint-Nicolas-de-la-Grave a accepté de participer financièrement à cette opération.

De même, par délibération en date du 11 juillet 2018, la communauté de communes Terres des Confluences a accepté de participer financièrement à cette opération.

L'essentiel des dispositions de la convention à intervenir entre la commune de Saint-Nicolas-de-la-Grave, la communauté de communes Terres des Confluences et le Conseil départemental, pour la mise en œuvre de ce projet, peut être résumé ainsi qu'il suit :

- le Conseil départemental, en sa qualité de maître d'ouvrage, prend à son compte la direction et la responsabilité de l'opération, dont le coût est évalué à 120 000,00 € HT (part travaux) ;

- la commune de Saint-Nicolas-de-la-Grave et la communauté de communes Terres des Confluences apporteront respectivement un concours financier de 36 000,00 € ;

Le financement de cette opération sera prélevé sur les crédits inscrits à cet effet, à l'article 231511, sous-fonction 621 du budget départemental.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée du 4 avril 2018 relative au programme de voirie 2018-2019,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les conditions susvisées et selon les termes figurant en annexe, la convention à conclure avec la communauté de communes Terres des Confluences et la commune de Saint-Nicolas-de-la-Grave pour l'aménagement d'un carrefour « tourne-à-gauche » sur la RD 26 desservant la maison de santé au PR 36+600 sur la commune de Saint-Nicolas-de-la-Grave ;

Envoyé en préfecture le 12/12/2018

Reçu en préfecture le 12/12/2018

Affiché le 14 DEC. 2018

ID : 082-228200010-20181113-CP2018_11_23-DE

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC